école supérieure d'arts & médias de Caen/ Cherbourg

Conseil d'administration
Séance du 13 mai 2011

Délibération n°19-2011
Création d'une commission d'appel d'offres

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts et médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu la délibération n° C-10-05-10 du Conseil communautaire de Caen la mer du 26 novembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 2010/284 Conseil municipal de la ville de Cherbourg-Octeville du 16 décembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 10-115 du Conseil régional de Basse-Normandie du 17 décembre 2010 ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts et médias de Caen/Cherbourg ;
- Vu le Code des marchés publics, et tout particulièrement la partie I, titre II, chapitre 1, section 1, sous-section II, article 22 ;

Le Conseil d'administration décide, après en avoir délibéré, de constituer une commission d'appel d'offres à caractère permanent. Elle est composée de trois membres. Le Conseil d'administration décide par ailleurs de désigner un membre suppléant pour chacun des deux membres titulaires désignés par le Président. La commission d'appel d'offres de l'EPCC est ainsi composée :

Monsieur Alain Lepareur, président, ou son représentant
Titulaire : Monsieur Pierre SCHMIT — Suppléant : Madame Jeanne VAUSSY
Titulaire : Madame Lydia THIEULENT — Suppléant : Madame Monique PICOT

Le président et le directeur de l'EPCC sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

PREFECTURE DU CALVADOS
- 1 JUIN 2011
COURRIER

Nombre de membres en exercice : 20
Présents : 11
Votants : 15
Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :
- La transmission en préfecture le 30/05/2011
- La publication le 30/05/2011
Fait à Caen, le 17/05/2011

Le Président,